



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Elections professionnelles 2018

Réunion n°1 du vendredi 22 juin 2018 à 15h30
Université de Poitiers
Salle des conseils

Marie-Christine DUPORT – DRH
Les membres de l'équipe académique
« *Elections professionnelles 2018* »

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Ordre du jour

- ❖ Pilotage national et présentation académique
 - La DGRH et la DAF
 - Les référents académiques
 - Les informations relatives aux élections au sein de l'académie de Poitiers
- ❖ Calendrier
- ❖ Communication syndicale pendant la période électorale
- ❖ Désignation des correspondants des organisations syndicales
- ❖ Questions diverses



Pilotage national et présentation académique

❖ La DGRH :

- Le groupe projet pilote régulièrement des réunions à Paris auxquelles sont conviées les correspondants académiques. La **DAF** est systématiquement associée à ces réunions.
- La dernière réunion a eu lieu le jeudi 17 mai 2018
- La prochaine se tiendra le mardi 17 juillet 2018
- La formation CANDELEC pour les référents académiques se tiendra le mardi 10 juillet à l'ESENER

❖ Les référents académiques :

- Les référents « officiels » référencés par le ministère
- Une équipe projet élargie sur l'académie (SAJ, DSI, chefs de division, DSDEN)



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Poitiers



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

Pilotage national et présentation académique

❖ Les informations relatives aux élections :

The screenshot displays the 'intranet académique' interface. At the top, there is a header with the 'académie Poitiers' logo, the text 'RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE', and 'Accueil académique'. The main title 'intranet académique' is prominently displayed. A search bar with the text 'Recherche' and an 'ok' button is visible on the right. Below the header, a navigation menu on the left lists various categories: 'Espace pédagogique', 'Mes rubriques', 'Documents administratifs', 'Gestion de documents', and 'Instances'. The 'Mes rubriques' section is expanded, showing sub-items like 'Pilotage pédagogique', 'Infocentre', 'Orientation', 'Gestion personnels', 'Gestion établissement', 'Climat scolaire', 'Élèves à besoins particuliers', 'Coordination paye', 'Contrôle interne comptable', 'Carte des formations', 'Carrière et emplois', 'Social', 'Santé et sécurité au travail', 'Vie des services', 'Informatique', 'Publications officielles', and 'Espace contributeurs'. The main content area is titled 'Dialogue social et instances académiques' and contains several sections: 'Instances paritaires / Gestion individuelle' (listing Capa, CCP, CCM, CAPD, CCSA, and the Commission de concertation de l'académie de Poitiers), 'Comités techniques' (listing CTA, CTSA, and CTSD), 'Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail' (listing CHSCT académique and départementaux), and 'Comités d'action sociale (CAS)' (listing CAAS and CDAS). A callout box for 'Élections professionnelles 2018' with a mouse cursor and the text 'cliquez, votez' is overlaid on the page. Below this, a button with a right arrow icon says 'Accéder à la page dédiée'. At the bottom right, there is a 'Calendrier' section with the text 'Télécharger le calendrier prévisionnel 2017-2018' and a grid of colored squares representing a calendar.

Pilotage national et présentation académique

❖ Les informations relatives aux élections :

Espace pédagogique

Mes rubriques

- Pilotage pédagogique
- Infocentre
- Orientation
- Gestion personnels
- Gestion établissement
- Climat scolaire
- Élèves à besoins particuliers
- Coordination paye
- Contrôle interne comptable
- Carte des formations
- Carrière et emplois
- Social
- Santé et sécurité au travail
- Vie des services
- Informatique
- Publications officielles
- Espace Contributeurs

Documents administratifs

GD Gestion de documents

Instances académiques

OS Organisations syndicales

Vous êtes ici : Instances académiques > Elections professionnelles > **Élections professionnelles 2018**

Élections professionnelles 2018

Le prochain renouvellement général des instances représentatives du personnel dans la fonction publique de l'État aura lieu en fin d'année civile 2018. Ces scrutins concerneront la totalité des comités techniques ministériels (Éducation nationale et enseignement supérieur et recherche) et de proximité, les commissions administratives paritaires et les instances représentatives des maîtres de l'enseignement privé sous contrat.

Le recours au vote électronique par internet est reconduit pour le champ de l'enseignement scolaire public et privé sous contrat.

La période de vote en ligne s'étendra du 29 novembre 2018 au 6 décembre 2018.

Actualités

Public	Privé
<p>► Effectifs</p> <ul style="list-style-type: none">• Cadre réglementaire• Observations d'effectifs au 1er janvier 2018 (femmes/hommes)	<p>► Effectifs</p> <ul style="list-style-type: none">• Cadre réglementaire• Observations d'effectifs au 6 avril 2018 (femmes/hommes)
<p>► Arrêtés fixant les parts respectives de femmes et d'hommes</p> <p>1er degré :</p> <ul style="list-style-type: none">• CAPD Charente• CAPD Charente-maritime• CAPD Deux-sèvres• CAPD Vienne <p>• 2nd degré</p> <p>• Corps d'encadrement, administratifs, techniques, sociaux et de santé</p>	<p>► Arrêtés fixant les parts respectives de femmes et d'hommes</p> <p>• 1er degré : CCMI</p> <p>• 2nd degré : CCMA</p>

Élections professionnelles 2018
cliquez, votez

Pilotage national et présentation académique

❖ Les informations relatives aux élections (sur le site internet) :

Élections professionnelles 2018

Le prochain renouvellement général des instances représentatives du personnel au ministère de l'éducation nationale aura lieu le 6 décembre 2018. Retrouvez les informations relatives aux différents scrutins de notre académie.

La période de vote en ligne s'étendra du 29 novembre 2018 au 6 décembre 2018.

En application du décret n°2017-1201 sur la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique, les données du 1er janvier 2018 pour les instances représentatives des personnels de l'enseignement scolaire public sont diffusées.

Public

Effectifs

- › Cadre réglementaire
- ↳ Observations d'effectifs au 1er janvier 2018 (femmes/hommes)

Arrêtés fixant les parts respectives de femmes et d'hommes

1er degré :

- ↳ Charente
- ↳ Charente-maritime
- ↳ Deux-sèvres

Élections professionnelles 2018
cliquez, votez

Contact - Démarches

Annuaire

Accès

Carte

Réseaux Éclaire

Services en ligne

Sectorisation

Chiffres

Calendrier

Twitter

Photos

Vidéos

Visites recteur

Bouquet de services

Moteur de recherche

ACCÉDER AUX PAGES DES DSDEN DE L'ACADÉMIE

86

Pilotage national et présentation académique

❖ Les arrêtés :

- Les premiers arrêtés fixant les parts respectives de femmes et d'hommes ainsi que ceux relatifs à la composition des instances pour les corps relevant du droit commun se basaient sur les effectifs arrêtés au 1^{er} janvier 2018. Ils ont été adoptés pour partie par le CTA exceptionnel du lundi 28 mai 2018 puis par celui du mardi 19 juin 2018 (arrêtés de composition des CCP).
- Les arrêtés relatifs à la composition des CAPA compétentes à l'égard des enseignants seront basés sur les effectifs arrêtés au 1^{er} septembre 2018 et seront donc adoptés ultérieurement.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Poitiers



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

Pilotage national et présentation académique

La COMPOSITION des CAP ENSEIGNANTS – CPE – PSYEN

UN CADRE RÉGLEMENTAIRE DÉROGATOIRE

- Le droit commun des CAP :
 - Décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires.
- Les corps relevant de ce décret :
 - les psychologues de l'éducation nationale ;
 - les professeurs de chaires supérieures ;
 - les conseillers principaux d'éducation.
- Les personnels enseignants et d'éducation dérogeant à ce cadre :
 - Professeurs du second degré (certifiés, agrégés, PLP et PEPS) : décret n°84-914 du 10 octobre 1984 ;
 - Professeurs d'enseignement général de collège : décret n°86-492 du 14 mars 1986 ;
 - Professeurs des écoles : décret n°90-770 du 31 août 1990 ;
 - Professeurs des écoles du corps de l'État créé pour la Polynésie française : décret n°2003-1260 du 23 septembre 2003.

17 mai 2018

ELECTIONS 2018 - réunion des correspondants du
17.05.2018

33



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Poitiers



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

❖ Date des prochaines élections professionnelles dans la FPE :

- L'arrêté du Premier Ministre du 4 juin 2018 publié au JORF du 5 juin 2018 fixe la date des élections pour le renouvellement général des organismes consultatifs au sein desquels s'exerce la participation des fonctionnaires et agents de l'Etat dont le mandat arrive à expiration en 2018 **le 6 décembre 2018**.
- Par dérogation, la date des élections est fixée **du 29 novembre 2018 au 6 décembre 2018** pour le renouvellement des instances représentatives du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale.

PRESENTATION DU PROJET DE CIRCULAIRE ELECTIONS 2018

La circulaire aborde les points suivants :

- Calendrier des opérations électorales
- Liste électorale
- Candidatures
- Moyens de vote
- Opérations électorales
- Opérations post-électorales
- Assistance technique

La circulaire est complétée de 16 annexes.

17 mai 2018

ELECTIONS 2018 - réunion des correspondants du
17.05.2018

10



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Poitiers



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

PRESENTATION DU PROJET DE CIRCULAIRE ELECTIONS 2018

- Calendrier des opérations électorales:

Ce calendrier est strictement encadré par les textes réglementaires, s'agissant de certaines opérations. Voici les dates principales :

→ ouverture de l'espace électeur et des cellules d'assistance aux électeurs (horaires habituels) le **11 octobre 2018**.

→ affichage des listes électorales le **17 octobre 2018** : au moins un mois avant le scrutin [art. 19 du D2011-184 (CT) et art. 13 du D82-451(CAP)].

→ date limite de dépôt des candidatures le **18 octobre 2018 à 17h** (heure de Paris): au moins six semaines avant le scrutin [art. 21 du D2011-184 (CT) et art. 15 du D82-451 (CAP)]. Date limite pour l'administration de notification de la décision d'inéligibilité d'un ou plusieurs candidats le **22 octobre 2018 à 17h** (heure de Paris).

→ affichage des candidatures le **29 octobre 2018** au plus tard

→ date limite de rectification des listes électorales le **29 octobre 2018**.

→ distribution des notices individuelles de vote du **5 au 13 novembre 2018**.

→ cérémonies de scellements des urnes le **28 novembre 2018**

→ période de vote et d'ouverture des cellules d'assistance aux électeurs (horaires élargis) du **29 novembre au 6 décembre 2018**

→ ouverture des espaces de vote le **6 décembre 2018**

Communication syndicale pendant la période électorale

Communication des OS pendant la période électorale 2018

- **Pour le secteur de l'enseignement public :**
 - Après consultation des organisations syndicales nationales, le projet de décision ministérielle relatif aux conditions et aux modalités d'utilisation des TIC par les OS dans le cadre des élections professionnelles a été finalisé
 - Ce projet sera présenté prochainement aux 2 CT ministériels (CTMEN-CTMESR) en même temps que les 2 arrêtés portant autorisation de création d'un traitement automatisé et relatifs aux modalités d'organisation du vote électronique. L'avis de la CNIL a été sollicité
 - Le projet de circulaire portant organisation des élections comportera un nouveau chapitre sur la communication des organisations syndicales. Le calendrier de diffusion sera en annexe de cette circulaire ainsi que les lots de diffusion des CAP par corps

17 mai 2018

ELECTIONS 2018 - réunion des correspondants du
17.05.2018

51



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Poitiers



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

Communication syndicale pendant la période électorale

Communication des OS pendant la période électorale 2018

- **Rappel** le nombre de messages autorisés pour la diffusion de la communication syndicale par voie électronique pour chacune des listes de candidats, listes d'union ou candidature sur sigle est fixé à :
 - 2 messages pour le comité technique ministériel de l'éducation nationale,
 - 2 messages pour le comité ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche pour les personnels gérés par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, en poste dans les services centraux et déconcentrés du ministère de l'éducation nationale,
 - 2 messages pour les comités techniques académiques ou les comités techniques spéciaux ou les comités techniques de proximité,
 - 1 message pour les commissions administratives paritaires nationales
 - 1 message pour les commissions administratives paritaires académiques, départementales ou locales
 - 1 message pour les commissions consultatives (CCSA des directeurs d'établissements spécialisés et CCP académiques ou locales).

17 mai 2018

ELECTIONS 2018 - réunion des correspondants du
17.05.2018

52



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Poitiers



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

Communication syndicale pendant la période électorale

Communication des OS pendant la période électorale 2018

- **Pour le secteur des établissements d'enseignement privés :**
 - le projet d'arrêté ministériel relatif aux conditions et aux modalités d'utilisation des TIC tel que finalisé suite aux consultations avec l'ensemble des OS a reçu un avis favorable du CCMMEP le 4 mai dernier.
 - une partie relative à l'utilisation des TIC par les organisations syndicales des maîtres des établissements d'enseignement privés est intégrée dans le nouveau chapitre sur la communication des organisations syndicales du projet de circulaire portant organisation des élections.

17 mai 2018

ELECTIONS 2018 - réunion des correspondants du
17.05.2018

53



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Poitiers



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

Communication syndicale pendant la période électorale

Communication des OS pendant la période électorale 2018

- **Rappel** le nombre d'envoi de messages autorisés pour chacune des listes de candidats ou listes d'union d'organisation syndicale représentant les maîtres des établissements d'enseignement privés est fixé à :
 - 3 messages pour le comité ministériel des maîtres des établissements d'enseignement privés ;
 - 3 messages pour les commissions consultatives mixtes.



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Poitiers



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

17 mai 2018

ELECTIONS 2018 - réunion des correspondants du
17.05.2018

54

Communication syndicale pendant la période électorale

Communication des OS pendant la période électorale 2018

- Calendrier de la communication des organisations syndicales fixé pour les scrutins nationaux et les scrutins déconcentrés (CTA, CAPA, CAPD, CAPL, CCM) (cf. page 6)
- Découpage des CAP par corps (cf. page 7) effectué au niveau national pour tous les scrutins afin de tenir compte du nombre d'abonnés. Les services déconcentrés doivent suivre impérativement le calendrier de diffusion en respectant cet allotissement.

Communication syndicale pendant la période électorale

mardi 23 octobre 2018	CAPN (1/5)	Ouverture à midi, blocage à minuit, diffusion étalée pendant la nuit suivante
mercredi 24 octobre 2018	CAPA (5/5)	Ouverture à midi, blocage à minuit, diffusion étalée pendant la nuit suivante
jeudi 25 octobre 2018	CAPN (2/5)	Ouverture à midi, blocage à minuit, diffusion étalée pendant la nuit suivante
vendredi 26 octobre 2018	CAPA (4/5)	Ouverture à midi, blocage à minuit, diffusion étalée pendant la nuit suivante
samedi 27 octobre 2018	CCMMEP 1	Ouvert toute la journée à partir de 5 h environ, blocage à minuit
dimanche 28 octobre 2018	Réserve communication instances enseignement privé	
lundi 29 octobre 2018	Réserve	
mardi 30 octobre 2018	CTMEN 1	Ouvert toute la journée à partir de 5h env, blocage à minuit
mercredi 31 octobre 2018	CTMEN 1	Ouvert toute la journée à partir de 5h env, blocage à minuit
jeudi 01 novembre 2018	Réserve CTMEN	
vendredi 02 novembre 2018	CTA 1	Ouvert toute la journée à partir de 5h env, blocage à minuit
samedi 03 novembre 2018	CTA 1	Ouvert toute la journée à partir de 5h env, blocage à minuit
dimanche 04 novembre 2018	Réserve CTA	
lundi 05 novembre 2018	CAPN (3/5)	Ouverture à midi, blocage à minuit, diffusion étalée pendant la nuit suivante
mardi 06 novembre 2018	CAPA (1/5)	Ouverture à midi, blocage à minuit, diffusion étalée pendant la nuit suivante
mercredi 07 novembre 2018	CAPN (4/5)	Ouverture à midi, blocage à minuit, diffusion étalée pendant la nuit suivante
jeudi 08 novembre 2018	CAPA (3/5)	Ouverture à midi, blocage à minuit, diffusion étalée pendant la nuit suivante
vendredi 09 novembre 2018	CCMA1+CCMD/I 1	Ouverture à midi, blocage à minuit, diffusion étalée pendant la nuit suivante
samedi 10 novembre 2018	Réserve communication instances enseignement privé	
dimanche 11 novembre 2018	Réserve	
lundi 12 novembre 2018	CAPN (5/5)	Ouverture à midi, blocage à minuit, diffusion étalée pendant la nuit suivante
mardi 13 novembre 2018	CAPA (2/5)	Ouverture à midi, blocage à minuit, diffusion étalée pendant la nuit suivante
mercredi 14 novembre 2018	CCSA/CCP	Ouverture à midi, blocage à minuit, diffusion étalée pendant la nuit suivante
jeudi 15 novembre 2018	CCMA2+CCMD/I 2	Ouverture à midi, blocage à minuit, diffusion étalée pendant la nuit suivante
vendredi 16 novembre 2018	CCMMEP2 + CTMESR 1*	Ouvert toute la journée à partir de 5 h environ, blocage à minuit
samedi 17 novembre 2018	Réserve communication instances enseignement privé	
dimanche 18 novembre 2018	Réserve	
lundi 19 novembre 2018	CTMEN 2	Ouvert toute la journée à partir de 5h env, blocage à minuit
mardi 20 novembre 2018	CTMEN 2	Ouvert toute la journée à partir de 5h env, blocage à minuit
mercredi 21 novembre 2018	Réserve CTMEN	
jeudi 22 novembre 2018	CTA 2	Ouvert toute la journée à partir de 5h env, blocage à minuit
vendredi 23 novembre 2018	CTA 2	Ouvert toute la journée à partir de 5h env, blocage à minuit
samedi 24 novembre 2018	Réserve CTA	
dimanche 25 novembre 2018	Réserve	
lundi 26 novembre 2018	CCMA3+CCMD/I 3	Ouverture à midi, blocage à minuit, diffusion étalée pendant la nuit suivante
mardi 27 novembre 2018	CCMMEP3+CTMESR2*	Ouvert toute la journée à partir de 5 h environ, blocage à minuit
mercredi 28 novembre 2018	Réserve communication instances enseignement privé	
CTMESR 1 et 2 * diffusion spé	communication des OS à l'attention des personnels ITRF et BIB en poste dans les services centraux et décentralisés	

ELECTIONS 2018 - réunion des correspondants du

17.05.2018



académie
Poitiers

17 mai 2018

Communication syndicale pendant la période électorale

CAPN ou CAP déconcentrées suivies du chiffre 1 correspondent aux CAP suivantes :

. CAPN et CAPA des conseillers principaux d'éducation (CPE)

. CAPN des personnels de la filière ITRF (IGR, IGE, ASI, Techniciens de recherche et de formation, ATRF) ainsi que les CAPA ou CAPL des ATRF, des ATEE

. CAPN des personnels de la filière bibliothèque (conservateurs généraux, conservateurs, bibliothécaires, bibliothécaires-assistants, magasiniers)

CAPN ou CAP déconcentrées suivies du chiffre 2 correspondent aux CAP suivantes :

. CAPN des IGAENR

. CAPN, CAPA ou CAPL des professeurs certifiés et des Adjoints d'enseignement

. CAPA des PEGC

CAPN ou CAP déconcentrées suivies du chiffre 3 correspondent aux CAP suivantes :

. CAPN de professeurs de chaire supérieure

. CAPM des administrateurs civils affectés ou rattachés pour leur gestion au ministère de l'éducation nationale ou au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

. CAPN commune aux Instituteurs et professeurs des écoles(PE), CAPD des Instituteurs et PE ou CAP des Instituteurs et PE (Mayotte, Polynésie, St Pierre et Miquelon)

CAPN ou CAP déconcentrées suivies du chiffre 4 correspondent aux CAP suivantes :

. CAPN des IGEN

. CAPN des Inspecteurs d'Académie Inspecteurs pédagogiques régionaux

. CAPN et CAPA des personnels de direction

. CAPN, CAPA ou CAPL des professeurs d'éducation physique et sportive et des chargés d'EPS

. CAPN, CAPA ou CAPL des professeurs agrégés

. CAPN, CAPA ou CAPL des professeurs de lycée professionnel

CAPN ou CAP déconcentrées suivies du chiffre 5 correspondent aux CAP suivantes :

. CAPN et CAPA des Inspecteurs de l'éducation nationale

. CAPN, CAPA ou CAPL à l'égard des psychologues de l'éducation nationale

. CAPN des personnels de la filière sociale et de santé (médecins de l'éducation nationale, conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat (CTSSAE),

assistants de service social des administrations de l'Etat (ASSAE), infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (INFENES), des infirmières de l'éducation nationale(INFEN),

. CAPA ou CAPL des assistants de service social des administrations de l'Etat, des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

. CAPN de la filière administrative et technique (AAE, SAENES, ADJAENES, des ATEE et techniciens de l'éducation nationale)

. CAPA ou CAPL de la filière administrative et technique (AAE, SAENES, ADJAENES et des ATEE)

ELECTIONS 2018 - Réunion des correspondants du



acadé
Poiti

RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

17 mai 2018

17.05.2018

57

Communication syndicale pendant la période électorale

Communication des OS pendant la période électorale 2018

• Rappel

- Afin de permettre la fluidification des envois, il est recommandé aux organisations syndicales d'adopter le principe de la signature DKIM. Les messages ne devront pas dépasser les 100Kilo Octets.
- Transmission obligatoire pour chaque organisation syndicale dont la candidature aura été déclarée recevable et pour chaque scrutin d'une fiche comportant les adresses autorisées à écrire aux électeurs et d'un contact pour joindre les référents
- Transmission à ces mêmes organisations syndicales candidates d'une adresse comportant la liste des électeurs pour chacun des scrutins.

L'adresse nationale est construite selon l'exemple suivant :

liste.<sigle>.<capn-agreges@<federation>.elections2018.education.gouv.fr

Le nom du domaine précité portera celui de l'académie pour les scrutins déconcentrés au lieu de : education.gouv.fr

17 mai 2018

17.05.2018

58



Désignation des correspondants des organisations syndicales

❖ Document qui sera transmis pour recueil des coordonnées :

	Tableau des correspondants - Elections professionnelles						
1							
2							
3							
4	Nom de l'organisation syndicale	Nom-prénom secrétaire académique	Adresse postale de l'organisation	Nom du correspondant unique	adresse e-mail unique	Téléphone(s) du correspondant	Observations
5							
6							
7							
8							



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

❖ Vos questions

En vous remerciant de votre attention



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Poitiers



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

